

PROJET D'ETABLISSEMENT

2015-2019



Maison d'Enfants
Saint Vincent de Paul

8 rue Saint Jean
44 000 NANTES

Tél: 02 40 48 02 39
Fax: 02 40 12 08 77

Chaumière: 02.40.48.82.72
Bon Accueil: 02.4048.82.73
Gai Logis: 02.40.48.82.74

E-mail: mecs@saintvincentdepaul44.fr
Site web: <http://www.maisonstvincentdepaul.f>

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. Notre histoire et nos valeurs

- A. Bref historique
- B. Nos valeurs dans l'inspiration de Saint Vincent de Paul

II. La Maison d'enfants

- A. Missions générales de la protection de l'enfance
- B. Missions de la Maison d'Enfants
- C. Présentation de la Maison d'Enfants Saint Vincent de Paul
- D. Organigramme
 - 1. Les métiers
 - 2. Les instances d'articulation et de régulation du travail

III Organisation et Activités

- A. L'admission
- B. La prise en charge éducative et les prestations
 - 1. L'accompagnement éducatif
 - 2. Le soin
 - 3. L'éducation alimentaire et diététique
 - 4. La scolarité
 - 5. Les loisirs et la fête
 - 6. Les vacances
- C. La place des familles
- D. Travail en réseau et partenariats

IV Évaluations

PREAMBULE

Présentation de l'association et de la maison d'enfants

L'association "**les Amis de Saint Vincent de Paul**" gère la maison d'enfants située 8 rue saint Jean à Nantes. Faisant suite au projet associatif, le projet d'établissement montre la vie quotidienne de la maison d'enfants.

Comme vous pouvez le découvrir dans le sommaire, nous présentons maintenant l'association gestionnaire, puis l'établissement de façon synthétique.

Après ce préambule, nous résumons la démarche qui a présidé à l'élaboration de ce document.

L'association "**les Amis de Saint Vincent de Paul**" est fondée en 1958 pour venir en aide aux sœurs de Saint Vincent de Paul dans la gestion d'un orphelinat créé en 1852. C'est une association à but non lucratif régie par la loi 1901. Elle est créée dans le but de promouvoir, soutenir, favoriser toute œuvre d'assistance, de bienfaisance, d'éducation et d'instruction.

Dans le même temps, l'association devient propriétaire de l'immeuble du 8 rue saint Jean dans lequel elle établit son siège social.

En 1981 la maison d'enfants à caractère social est habilitée, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle peut accueillir 34 enfants et percevoir un prix de journée pour son fonctionnement.

Une convention sera signée le 16 février 1983 entre le département et l'association « **les Amis de Saint Vincent de Paul** ». Cette association gère un seul établissement.

Les 34 enfants accueillis vivent sur trois unités de vie et d'âges mélangés, priorité est donnée aux fratries.

La maison est ouverte toute l'année, elle exerce des prises en charge d'enfants dans le cadre de « la protection de l'enfance en danger » dans le but d'aider les parents qui peuvent se trouver momentanément dans des situations critiques. L'établissement se doit de procurer aux enfants confiés un cadre éducatif favorable à l'épanouissement de leur personnalité

LA DEMARCHE : Construction du projet une démarche collective

La direction de la maison d'enfants a, de tout temps, souhaité que ce projet soit une œuvre collective et que l'ensemble du personnel puisse participer à son élaboration et à sa rédaction. Il nous semblait indispensable de faire participer le plus grand nombre, au besoin par le biais de questionnaire ou autre support écrit, pour que ce document soit le plus possible une œuvre collective et que chacun se sente partie prenante du projet.

L'entreprise d'écriture a démarré en Septembre 2005.

Des groupes de travail se sont constitués autour de thèmes précis, le conseil de la vie sociale, le livret d'accueil, le PEI (Projet Éducatif Individuel), les règles de vie et le projet d'établissement.

Un comité de pilotage constitué de représentants de l'association, de la direction et de chaque catégorie de personnel validait les travaux au fur et à mesure de leur avancement.

Ces différents travaux ont permis l'élaboration d'outils tels que les fiches action, le protocole de caisses, le protocole d'admission, la fiche individuelle de présentation et le DIPEC (Document Individuel de Prise En Charge) qui remplace pour nos établissements le contrat de séjour.

Une première ébauche de projet d'établissement a ainsi vu le jour en 2009.

En 2014, le groupe travaillant sur les évaluations interne et externe, après avoir fait le constat que le projet d'établissement était incomplet, a repris le travail non finalisé de l'époque. En s'appuyant sur la loi 2002/2, sur les recommandations de l'ANESM qui en découlent, sur les conclusions des évaluations interne et externe et en tenant compte de l'évolution du contexte depuis 2005 (schéma départemental), loi 2007 ; nous avons souhaité le remettre au goût du jour en y faisant apparaître et en valorisant des pratiques institutionnelles existantes.

Ce projet d'établissement revu et corrigé a été présenté en séance de réunion générale du personnel, avec la possibilité d'amendement ou de modification lors d'ateliers de réflexion. Il a également fait l'objet d'une séance de travail de l'association gestionnaire qui l'a validé et acté en conseil d'administration en janvier 2015.

I. NOTRE HISTOIRE ET NOS VALEURS

A. Bref historique

En 1818, la Mairie de Nantes sollicite les religieuses « filles de la charité » pour exercer dans les locaux actuels un accueil destiné aux pauvres et indigents du centre-ville et leur donner des soins. Des philanthropes nantais les soutiennent (donation de l'Hôtel Saint-Aignan) en vue d'y installer une œuvre d'assistance, de bienfaisance, d'éducation et d'instruction.

Un orphelinat de 80 lits sera créé, adossé à une école gratuite « d'enseignement et de travail pour les jeunes filles pauvres des paroisses St-Pierre et St-Similien ».

En Juillet 1958 est créée « **L'association des Amis de Saint Vincent de Paul** » (loi 1901) dont l'objet est de poursuivre le travail entrepris par les « filles de la charité » au service de la jeunesse défavorisée.

En 1983, dernière autorisation en cours, l'établissement est agréé pour 34 lits au titre de l'aide sociale à l'enfance pour recevoir principalement des jeunes filles de 6 à 18 ans et de jeunes garçons dans le cas de fratrie. Il dispense un accueil d'urgence et n'est pas destiné à recevoir des enfants atteints de troubles graves de la personnalité.

En 2012 l'association réécrit son projet associatif et affirme ses valeurs humanistes, citoyennes et solidaires.¹

En 2015 L'association, ayant évolué en institution laïque, adopte de nouveaux statuts afin d'adapter son mode de gouvernance aux nouveaux enjeux sociétaux.

Aujourd'hui, l'accueil à la maison d'enfants s'effectue en totale mixité sur 3 unités d'âges indifférenciés. L'accueil d'urgence ne s'y pratique qu'à titre exceptionnel. L'encadrement y est assuré par une trentaine de salariés dont quinze éducateurs.

Situé en plein cœur historique de Nantes, l'établissement possède des atouts importants en termes de localisation. Sa situation permet des trajets courts et piétonniers pour accéder aux écoles et activités, les visites des familles sont facilitées (proximité des transports en commun, desserte). Le travail avec les écoles est également facilité de même que la socialisation et l'accès à la culture ou aux loisirs).

Son prix de journée de 2014 est d'environ 150 €.

1 « Projet associatif 2012-2016 » Adopté en conseil d'administration du 13 novembre 2012

B. Nos valeurs dans l'inspiration de Saint Vincent de Paul

Notre action s'inscrit dans le territoire urbain du centre-ville. C'est la rencontre et la mobilisation de professionnels, de citoyens, au service de l'enfance et des familles frappés par des difficultés : carences éducatives, affectives, désaffiliation, pauvreté. Nos actions contribuent à l'inclusion sociale dans un quartier aux milieux sociaux plutôt favorisés.

Nos principes éducatifs s'inscrivent dans nos volontés de :

- Apporter protection, bienveillance et bien être aux enfants que nous accueillons.
- Engager une approche éducative globale : scolarité, loisir, bien être physiologique, psychologique et corporel ainsi que la santé dans toutes ses dimensions.
- Offrir un environnement de vie quotidienne sécurisant, structurant, répondant aux besoins de développement du jeune.
- Conduire notre action dans une qualité d'écoute, de dialogue et de proximité respectueuse de la culture et environnement du jeune et de sa famille.
- Permettre et rechercher l'émergence et le développement des compétences du jeune et de sa famille.
- Favoriser l'intégration, l'insertion, la mobilité en territoire urbain ; entité contemporaine de la vie sociale et économique du 21eme siècle.
- Développer et rechercher la mixité sociale par la rencontre, la reconnaissance et le partage avec l'environnement.
- Dépasser et combattre les clivages sociaux, économiques et leur impact discriminatoire envers les enfants et familles pauvres ou modestes.

II. LA MAISON D'ENFANTS

A. Missions générales de la protection de l'enfance

Le travail en protection de l'enfance s'inscrit dans un cadre légal qui détermine notre environnement.

La convention internationale des droits de l'enfant²

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptait la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) : un texte fondateur qui, par sa portée comparable à celle de la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme, marquait un progrès considérable pour tous les enfants du monde, désormais reconnus comme des personnes à part entière, avec des devoirs mais aussi de véritables droits.

La France a été l'un des premiers pays à ratifier ce texte et, par là-même, à s'engager à mettre en application l'ensemble de ces droits destinés à garantir à chaque enfant, de 0 à 18 ans, la meilleure protection possible et les conditions essentielles à sa construction et à son épanouissement. Il sera plus tard créé un numéro téléphonique d'appel national le **119** pour signaler la maltraitance d'enfants.

La loi du 2 janvier 2002

Loi de liberté, elle favorise les capacités d'innovation des institutions sociales et médico-sociales. Elle diversifie en effet les missions, les prises en charge, les équipements et services. Elle favorise le développement des expérimentations, elle crée de nouveaux organes de concertation garantissant une plus grande participation des usagers.

Elle renforce la responsabilisation de tous les acteurs, améliore la planification des équipements, réorganise l'octroi des autorisations et les programmations qui en découlent. Les allocations de ressources sont reconsidérées. L'évaluation de la qualité des prestations, et le contrôle sont modifiés. La coordination des acteurs est développée.

C'est une rénovation profonde du secteur qui place « **Les usagers au centre du dispositif** » dans une démarche de qualité de lisibilité de l'action menée. Il est demandé aux institutions d'élaborer différents outils que nous avons mis en place :

- Le livret d'accueil accompagné d'une charte des droits et des libertés de la personne accueillie³
- Le règlement de fonctionnement
- Un document de prise en charge
- Le projet d'établissement
- Le conseil de la vie sociale

² En annexe

³ http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/EXE_A4_ACCUEIL.pdf (en annexe)

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

Elle priorise la protection sociale et administrative sur la protection judiciaire qui ne devait être mobilisée que lorsque les actions menées par les services sociaux n'ont pas permis de remédier à la situation de danger. Le président du conseil général devient le chef de fil du dispositif de protection de l'enfance.

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) vient compléter la mission générale de protection de l'enfance sous la responsabilité du Conseil Général.

Les Informations Préoccupantes (IP) sont centralisées et gérées par un interlocuteur unique, qu'est le Conseil Général. Après évaluation de la situation par les services de la protection de l'enfance dans le cadre d'une instance départementale dénommée « Veille en danger », un signalement peut être transmis au procureur de la république pour mettre en place une protection judiciaire.

La loi du 5 mars 2007 fait entrer le développement physique, affectif, intellectuel et social de l'enfant comme devant être protégé lorsqu'il est compromis, au même titre que ses conditions d'éducation.

Une diversification des réponses éducatives est apportée par la création de nouvelles prestations de protection. A ce titre, nous articulons notre prise en charge des enfants depuis l'accueil permanent à des formules plus souples de type séquentiel.

Le schéma départemental de la protection de l'enfance 2013-2016

Le schéma départemental « Enfance, Jeunesse, Familles » reflète un engagement vis-à-vis de la Jeunesse dont la responsabilité incombe au département depuis la loi du 5 mars 2007. Il est un outil de pilotage des dispositifs de protection de l'enfance associant les établissements et fait référence pour tous les professionnels du secteur. Il définit les axes d'évolutions à conduire ainsi que les actions prioritaires. La maison y est directement impliquée à travers diverses « fiches actions » (9,11,21,23,24,25,26,29,30,35,37) ⁴

4 http://www.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2014-01/schéma_enfance_jeunesse_famille

B. Missions de la maison d'enfants

- Le cadre réglementaire se définit par l'article 375 du code civil, un enfant est considéré en danger "si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par la justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public ».
- De plus il est précisé selon l'article 375-7, que s'il a été nécessaire de confier l'enfant à une personne ou un établissement, ses parents conservent un droit de correspondance ainsi qu'un droit de visite et d'hébergement. Le juge en fixe les modalités et peut, si l'intérêt de l'enfant l'exige, décider que l'exercice de ces droits, ou de l'un d'eux, est provisoirement suspendu. Il peut également décider que le droit de visite du ou des parents ne peut être exercé qu'en présence d'un tiers (VPT) désigné par l'établissement ou le service à qui l'enfant est confié.
- Diverses recommandations de bonnes pratiques professionnelles⁵ élaborées par l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médicaux sociaux (ANESM) participent à soutenir les professionnels et établissements dans la mise en œuvre de leur mission éducative en conformité aux obligations réglementaires. On notera particulièrement « le partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance » et « exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement ».

C. Présentation de la Maison d'Enfants Saint Vincent de Paul

- **Typologie du public : usagers et familles**

Durant l'année 2013, 31 enfants ont été accueillis dans l'établissement. Ils sont originaires pour 90 % de l'agglomération Nantaise. L'âge moyen des 31 pensionnaires passés en 2013 est de 9,7 ans. Les filles représentent 61 % de l'effectif.

Un seul enfant relevait d'un accueil administratif, tous les autres bénéficient d'une mesure d'assistance éducative (art 375 CC) prononcé par un juge pour enfants.

Parmi l'effectif des enfants présents au 31 décembre 2013, 55 % arrivaient directement de leur famille ; 31 % arrivaient de chez une Assistante familiale et 14 % arrivaient d'un établissement d'urgence.

5 http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=375

Au cours du placement au foyer, les 31 jeunes étaient scolarisés, dont 3 enfants en SEGPA, 3 enfants en ITEP, 1 enfant en ULIS, 2 enfants en CLIS et 1 enfant en IME. De plus, 4 enfants bénéficiaient d'une AVS.

	Nombre d'enfants sortants	Moyenne séjour mois
2013	8	27
2012	10	45
2011	10	25
2010	7	16
2009	13	39
2008	15	28
2007	11	26

Chiffres de 2013

Distance lieu de placement / lieu de vie des parents	
- de 20 kms	21 enfants
Entre 20 et 50 kms	7 enfants
+ de 50 kms	3 enfants
Rencontres parents / enfant par mois 41 parents concernés (en couple ou seuls)	
Aucun	3
Visite en présence d'un tiers (VPT)	12
Sortie à la journée	5
DVH	21

Chiffres de 2013

• Problématiques

Sur le total des enfants sortants de la Maison, seulement une part mince retourne en famille, les autres partent vers une autre structure. La difficulté de remobiliser les familles d'origine dans un projet de retour à domicile a bien souvent échoué en raison de la persistance voire l'aggravation des difficultés de départ.

Parfois, la scolarité de quelques jeunes n'est pas en adéquation avec leurs besoins (en attente d'une reconnaissance MDPH et de place dans un établissement médico-social, par exemple).

• L'accueil des fratries

Le foyer Saint-Vincent de Paul privilégie l'accueil des fratries, en effet en 2013 on comptait 7 fratries reçues.

D. Organigramme ⁶

Le projet d'établissement au-delà de sa vocation éducative et pédagogique relève aussi d'une démarche d'entreprise s'inscrivant dans une dimension de responsabilité sociale engageant chacun de ses acteurs.

L'établissement intègre les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans son activité relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire. Il entretient des relations de qualité avec les différents acteurs et partenaires gravitant dans son environnement et partie prenants du projet sur une base volontaire. Il contribue en tant qu'agent économique aux enjeux de développement durable et de responsabilité citoyenne.

1. Les métiers

Chacun des professionnels de l'établissement quel que soit sa fonction ou métier inscrit son action au sein de la communauté éducative représentée par les adultes dans la proximité quotidienne de l'enfant.

Éducateur

L'éducateur accompagne et protège le jeune dans une démarche éthique et déontologique qui contribuent à créer les conditions pour que les enfants et leurs familles soient considérés dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

L'objectif de l'éducateur est de préserver et restaurer l'autonomie du jeune en le valorisant par le biais d'activités socio-éducatives (sorties, ateliers, soutien scolaire) afin de mieux s'insérer dans la société.

Il accompagne un groupe de jeunes, pour les devoirs, les repas, la veillée et au moment du coucher. Il organise la vie quotidienne des jeunes tout en les aidants à surmonter leurs difficultés. Il/Elle garantit les conditions de leur développement à la fois sur les plans social, affectif, culturel, psychologique, physiologique et cognitif.

Il établit une relation éducative avec le jeune et la famille. Il mobilise les ressources du jeune et développe ses capacités et leur valorisation, tant sur le versant individuel que collectif. Il accompagne l'enfant dans la construction de son identité et de sa singularité.

Il établit en lien avec l'équipe du foyer une intervention adaptée aux attentes et aux besoins du jeune. Il contribue à la mise en œuvre du PEI de l'enfant.

6 CF organigramme 2014/2015

Maîtresse de maison

Les Maîtresses de Maison mettent en place les conditions techniques et relationnelles permettant l'accueil des jeunes. Elles assurent également les conditions d'hygiène et de sécurité des locaux adaptées à l'accueil des jeunes et du personnel de l'établissement.

La maîtresse de maison assure dans l'unité de vie une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie telle que :

- L'entretien des locaux
- La cuisine et la prise de repas avec le groupe d'enfants
- L'entretien du linge
- Les tâches ménagères
- Les accompagnements, trajets scolaires, médicaux ...
- Participe aux transferts, cuisine, ménage et activités avec les enfants

Sa mission s'effectue en lien avec les éducateurs, elle accompagne l'enfant dans les actes de la vie quotidienne, est au cœur de la vie du groupe et, de par sa présence quotidienne, elle est souvent un repère affectif pour l'enfant. Autant que possible et suivant l'âge et les possibilités de l'enfant, il est recherché sa participation dans les gestes de la vie quotidienne.

Elle apporte soutien et réconfort, écoute les confidences, connaît leur intimité (linge, chambre, petites habitudes...). Elle s'adapte en fonction des événements et des priorités de l'enfant.

La maîtresse de maison fait remonter des informations sur l'enfant et identifie des signes inhabituels qu'elle communique aux éducateurs. Elle connaît les consignes et les décisions prises par l'équipe éducative et peut ainsi assurer la continuité de l'accompagnement de l'enfant.

Elle participe tous les quinze jours aux réunions d'équipe, aux réunions institutionnelles ainsi qu'aux réunions des services généraux (environ quatre par an).

Surveillants de nuit

Ils assurent la surveillance nocturne en liaison avec les éducateurs. Le poste de travail ne permet pas le sommeil, ils sont en travail effectif tout au long de la nuit. Ils garantissent la sécurité des enfants et des biens. Ils prennent note des différents éléments de la journée, ils seront ainsi plus attentifs à l'un ou à l'autre en fonction des événements.

Ils prennent note des heures de lever de chaque jeune et tout élément conjoncturel de sa situation. Ils passent plusieurs fois dans la nuit dans chaque chambre et les zones de circulation, font le tour des lieux communs pour s'assurer que les enfants soient dans leur lit. Ils transmettent les informations sur le déroulement de la nuit aux éducateurs de journée et consignent des transmissions et observations écrites sur leur cahier de liaison. Ils assurent une écoute bienveillante des enfants en cas de crise ou de déprime, et les réconfortent.

Ils sont invités aux réunions institutionnelles et ont aussi des réunions relatives à leur corps de métier (environ quatre par an).

Services administratifs et généraux

Assistante de direction

Elle est en charge de la comptabilité, paie, budget, compte administratif ainsi que du secrétariat. Elle assure l'accueil des visiteurs et gère les appels téléphoniques. En relation étroite avec la direction elle assure la gestion du volet social de la fonction employeur (contrat de travail, gestion des plannings, diverses déclarations...).

Agent d'entretien et de maintenance

Il réalise les travaux d'entretien courants et de rénovation. Il est responsable de la sécurisation des espaces de travail et des lieux de vie, s'occupe de la maintenance des véhicules. Il est l'interlocuteur des différents fournisseurs et prestataires, et coordonne leur intervention.

Dans notre foyer, il a une place particulière auprès des enfants qui peuvent être amenés à bricoler avec lui ou à faire des travaux d'intérêts généraux pour réparer leurs bêtises.

Un cahier de liaison situé en salle du personnel permet de consigner l'ensemble des travaux demandés par les différents membres de la communauté éducative. Il permet à la direction d'établir la priorisation des travaux et leur planification.

Cuisinière

Malgré des normes d'hygiène de plus en plus contraignantes, notre établissement a su conserver son propre service de restauration à dimension familiale. Les repas sont élaborés sur place par la cuisinière, garantissant une cuisine variée, équilibrée, faite avec des produits frais. La cuisinière a les soucis d'éveiller les enfants aux différentes saveurs en lien avec les éducateurs et maîtresses de maison. Elle est l'actrice principale de l'éducation alimentaire et veille à la diététique.

Elle est très créative dans la confection de ses plats et parvient souvent à les accommoder de telle sorte que les enfants mangent avec plus de plaisir des choses qu'ils n'apprécient pas habituellement. La cuisinière gère les commandes en lien avec le budget alimentaire et les stocks.

Elle a aussi une place particulière auprès des enfants qui ont plaisir à aider à préparer le repas avec elle. Elle prend aussi le repas du midi avec certains enfants (exclusion de la cantine, enfant malade...).

Lingère

Elle occupe une place de première importance en collaboration des maîtresses de maison dans la gestion du linge de corps, vêtements, literie et linge de toilette. Par sa place privilégiée d'un lien de proximité avec le jeune ; elle contribue de façon importante à la prise en charge quotidienne. Elle est garante des normes d'hygiène inhérentes à la vie en collectivité.

Les stagiaires

L'établissement s'inscrit dans une démarche d'entreprise apprenante. Notre volonté de transmission des nombreux « savoirs faire professionnels » s'accompagne de l'intérêt qu'apporte un regard extérieur sur nos pratiques professionnelles.

Un partenariat de proximité, conventionné avec l'ARIFTS Ponants permet l'accueil d'éducateurs durant les différentes étapes du cursus formatif. L'accueil de formations de niveau V ainsi que du pré qualifications aux métiers du social est aussi effectué.

Des accueils réguliers s'effectuent aussi au sein de l'équipe administrative pour des BTS 3S ou des masters en filière ingénierie sociale.

Les tuteurs au sein de l'établissement s'inscrivent dans une démarche volontaire d'accompagnement.

2. Les instances d'articulation et de régulation du travail

Chaque professionnel travaillant à la maison d'enfants agit en complémentarité avec d'autres acteurs de l'institution, au service d'un même projet. Un travail cohérent nécessite des échanges, une réflexion commune qui conduit à l'élaboration et à la mise en place d'un travail d'équipe. A cet effet, diverses instances de travail existent au sein de l'institution.

Les réunions institutionnelles

Elles sont programmées trois ou quatre fois dans l'année et concernent tout le personnel de l'établissement. Elles sont animées par l'équipe d'encadrement. Elles ont pour rôle la transmission d'informations générales internes ou externes. Elles sont aussi un espace d'élaboration, de contribution à l'avancement du travail collectif à l'échelle de l'ensemble de la communauté éducative.

Les réunions de l'encadrement

Elles regroupent tous les quinze jours le directeur, la chef de service éducatif et la psychologue. Elles ont pour objet de :

- Veiller à inscrire la conduite globale de l'action éducative en cohérence avec le projet d'établissement et la politique départementale de protection de l'enfance.
- Analyser et ajuster l'animation du travail institutionnel tant en direction des jeunes que des équipes.
- Soutenir et appuyer le travail éducatif conduit par les personnels dans les cas de difficultés particulières.
- Relayer l'intervention des équipes vers l'extérieur : famille, partenaires...
- Organiser et réguler les mouvements d'enfants à l'occasion d'admissions, de changement d'unité, d'événements particuliers.

Les réunions de direction

Elles réunissent toutes les semaines le directeur et la chef de service éducatif.

Elles ont pour objet de :

- Organiser le travail institutionnel sous les versants ; éducatif, pédagogique, ressources humaines et matériels.
- Préparer et animer les diverses instances participant à la mise en œuvre du projet d'établissement.
- Coordonner et articuler le travail institutionnel avec les partenaires.
- Piloter la gestion du personnel, l'animation du travail d'équipe et la coordination interne.

Les réunions d'équipes éducatives

Chaque équipe éducative se réunit une fois par semaine avec la chef de service et la psychologue selon les disponibilités. Ces réunions prennent en compte toutes les dimensions de la vie quotidienne et de son organisation sur le volet éducatif, scolaire, de soins, de lien à la famille, des activités et de loisirs et permettent d'émettre des hypothèses sur le devenir de l'enfant.

Elles sont le lieu de partage des observations sur le comportement et les compétences, les difficultés de l'enfant ; ces observations sont consignées dans une fiche -enfant et permettent ensuite d'alimenter un rapport de l'enfant, c'est aussi le lieu d'élaboration et de suivi du projet individuel de l'enfant.

Un ordre du jour est établi en préalable. L'agenda hebdomadaire de l'équipe est programmé en amont des réunions, c'est le temps de prévision des accompagnements.

Un compte-rendu de réunion est consigné dans le cahier de liaison afin de garantir la continuité du travail d'équipe malgré les absences de membres de l'équipe.

Un temps d'échange a lieu tous les quinze jours avec la maîtresse de maison autour des dimensions de la vie quotidienne, l'alimentation, l'hygiène, la gestion du linge, le rangement de la chambre...

Les réunions de surveillants de nuit

Elles se déroulent chaque trimestre et réunissent tous les membres de l'équipe de nuit. Les réunions ont pour objet d'échanger sur les pratiques professionnelles et d'établir un espace de dialogue avec la direction face à la spécificité du travail nocturne. Les questions d'organisation du travail y sont abordés tout comme les questions éducatives rencontrées par les professionnels de nuit. Cet espace d'élaboration a pour intérêt de valoriser le travail éducatif de nuit et d'en établir le lien avec le travail éducatif spécialisé de journée.

Des comptes rendus sont établis à chaque séance.

Les réunions des services généraux

Elles se déroulent environ toutes les six semaines et réunissent l'ensemble des personnels des services généraux. Une première partie de réunion est consacrée à l'organisation et la coordination du service de restauration associant cuisinière/maîtresses de maison. La gestion des locaux y est aussi organisée en concertation avec l'homme d'entretien et les maîtresses de maison garantes de la bonne utilisation des unités de vie. L'organisation du travail spécifique aux services généraux y est élaborée : accompagnements, transfert...

L'analyse des pratiques

Chaque équipe éducative bénéficie de six séances annuelles d'analyse de la pratique de durée de deux heures trente chacune. Elles ont lieu à la maison d'enfants et sont animées par un intervenant extérieur. Tous les éducateurs sont tenus d'y participer sauf cas de congés.

Des séances transversales à tous les personnels éducatifs sont aussi organisées autour de thèmes de réflexion liés aux pratiques professionnelles.

Les services généraux bénéficient aussi de la mise en place d'un espace de parole et d'analyse qui leur est spécifique.

Les réunions de concertation

Elles ont le plus souvent lieu à la maison d'enfants mais peuvent aussi se dérouler à l'Aide Sociale à l'Enfance ou dans un autre lieu tel qu'un ITEP. Elles réunissent tout ou partie des professionnels intervenants dans la prise en charge de l'enfant et permettent de faire le point sur la situation d'un enfant ou de s'arrêter sur un sujet sensible ou préoccupant.

III. ORGANISATION ET ACTIVITES

A. L'admission

En dehors de toute situation d'urgence ou à caractère spécifique (déscolarisation...), la Direction de la Maison d'Enfants est tout d'abord saisie par la plateforme départementale, service de l'Aide Sociale à l'Enfance, qui adresse le dossier d'un enfant susceptible d'être accueilli dans l'établissement.

Cette saisine de plateforme comporte des éléments relatifs à la situation et problématique personnelles et familiales de l'enfant. Ces premières informations vont guider l'équipe de direction (Directeur et Chef de Service) ainsi que la psychologue pour déterminer la suite à donner à la demande d'accueil. La réflexion s'attache à considérer les intérêts et le bien être de chacun dans la perspective de cette nouvelle prise en charge. L'établissement doit pouvoir offrir à l'enfant les conditions suffisantes à son bon développement et à ses besoins spécifiques, tout en préservant celles des autres enfants déjà présents. Il convient aussi de s'assurer que les ressources humaines, matérielles déterminées par le cadre de l'habilitation répondront aux besoins de la prise en charge éducative du nouvel arrivant.

La direction se réserve le droit de refuser un accueil si celui-ci est susceptible de mettre en péril l'équilibre des groupes ou si elle estime ne pas pouvoir répondre à tous les besoins de l'enfant. L'équipe de direction décide l'orientation de l'enfant dans un groupe particulier en fonction de son profil, de ses besoins et de la compatibilité avec le groupe.

Lorsque l'accueil de l'enfant est jugé possible, une concertation avec les différents professionnels (AEMO, ASE, Foyer d'urgence...) porteurs de la situation est programmée à la Maison d'Enfants. Ce temps d'échange permet d'établir des pistes de travail et de rechercher une continuité dans le suivi engagé auprès de l'enfant et de sa famille. Elle permet un complément d'informations, une réactualisation de la situation de l'enfant. C'est un apport supplémentaire à la compréhension de la situation qui participera à une élaboration plus pertinente du Projet Individualisé.

Lorsqu'un accueil est programmé, l'arrivée de l'enfant est parlée aux enfants du groupe ainsi que dans toute la maison afin que chacun réserve un agréable accueil au nouveau venu.

Visite de préadmission

Une rencontre est organisée avec les parents, l'enfant, le travailleur social référent de l'Aide Sociale à l'Enfance et l'équipe de la Maison d'Enfants (Direction, éducateur du groupe accueillant...).

Ce moment d'échange est l'occasion de reprendre les termes de l'ordonnance du Juge des

enfants ou de l'accueil provisoire contractualisé avec l'ASE.

Le fonctionnement de la MECS est alors présenté, le livret d'accueil et les règles de vie sont remis au jeune et à ses parents. Le Document Individuel de Prise en Charge est formalisé, entre les différentes parties ou préparé pour une signature ultérieure suivant la situation. Cet outil est un support permettant au parent de parler de son enfant et d'établir avec l'établissement un dialogue préparatoire à l'accueil. Les modalités de prise en charge de l'enfant sont ainsi précisées dans le respect de la mesure de protection signifiée par le magistrat en cohérence avec les attributs de l'autorité parentale (scolarité, prises en charge médicales, thérapeutiques, habillement, habitudes familiales, loisirs, particularités culturelles, droit de visite et d'hébergement, appels téléphoniques ...).

Une visite de l'établissement est prévue pour les parents et le jeune afin qu'ils puissent découvrir et s'imaginer le lieu de vie. Des documents administratifs inhérents à l'accueil de leur enfant leur sont remis (DIPEC, règles de vie, organigramme de la maison...).

Une visite complémentaire est également convenue pour l'enfant qui viendra passer un temps sur sa future unité d'accueil à l'occasion d'un goûter puis d'un déjeuner. Ce temps convivial partagé avec les enfants du groupe, lui permet de faire connaissance avec les autres jeunes, le personnel (éducateurs, maîtresse de maison), découvrir sa chambre et de se projeter dans son arrivée à la Maison d'Enfants.

Le jour de l'admission, une attention particulière est portée à l'enfant afin de lui garantir une certaine sécurité lors de ce moment chargé émotionnellement. L'éducateur référent de l'enfant veille à l'accompagner au plus près dans une attitude bienveillante.

L'enfant pourra avoir un temps d'adaptation seul avec le personnel éducatif, ou avec le groupe d'enfants afin de prendre ses repères dans la maison, avant d'être scolarisé.

B. La prise en charge éducative et les prestations

1. L'accompagnement éducatif

Objectifs :

Offrir à chaque enfant un espace de vie, d'expression et de protection. Permettre à l'enfant des acquisitions en créant un contexte relationnel favorable. Permettre à l'enfant de grandir harmonieusement et d'accéder à la plus grande autonomie possible en fonction de son âge et de ses capacités.

La maison d'enfants Saint Vincent de Paul est un lieu de vie qui se veut chaleureux et organisé afin d'assurer aux enfants une sécurité matérielle et affective qui a pu leur faire défaut auparavant. Chaque acteur porte un intérêt particulier à la qualité de la vie quotidienne et veille à la satisfaction des besoins et attentes de l'enfant.

Les enfants sont accueillis au sein de trois groupes de vie dits verticaux (enfants d'âges différents), la Chaumière, le Bon Accueil et le Gai Logis. Pour chaque groupe de vie, une équipe composée de cinq éducateurs et une maîtresse de maison, se relaie auprès des

enfants, de 7h à 22h (les nuits étant assurées par des surveillants de nuit), dans un espace géographique spécifique, favorisant ainsi un développement personnel dans un cadre collectif de petite dimension.

Chaque enfant bénéficie, par l'intermédiaire des éducateurs référents et co-référents d'une prise en charge plus individuelle. Ils doivent promouvoir le balisage et le bon déroulement de la prise en charge de l'enfant, et veiller à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet individualisé de l'enfant.

La vie au sein des groupes est organisée en fonction d'un rythme collectif qui répond à la nécessité de fournir des repères aux enfants. Les heures de lever, de repas, de coucher..., tout en s'adaptant à l'âge et au rythme de l'enfant, restent régulières.

Cette vie collective est rythmée avec des moments repérés pour le travail scolaire, les loisirs, les activités éducatives, le soin et l'hygiène...

Ces moments de vie quotidienne sont très importants car ils sont le support d'une relation sécurisante et dynamique entre l'enfant et l'éducateur. C'est par la richesse du partage du quotidien, l'« être avec » et le « faire avec » qui caractérise la relation éducative en internat, que le travail éducatif se fait. Il permet d'apprendre à vivre ensemble en travaillant des notions telles que le respect de soi, des autres, le partage (partage de la parole, du jeu, de moments collectifs, de l'espace, du temps que me consacre l'adulte), le lien avec les autres, la socialisation. Il permet aussi diverses acquisitions en vue de l'autonomisation telles que apprendre à gérer de l'argent (avec pour support l'argent de poche ou le budget habillement), savoir se déplacer seul en ville à pied ou en transport en commun, savoir se laver seul et apprendre à prendre soin de soi, apprendre à manger proprement et sainement, acquérir des normes relationnelles qui permettent de vivre en société...

Des instances de dialogue et de régulation avec les jeunes et les familles sont mises en place. Il convient de noter le « conseil de la vie sociale » qui réunit 6 délégués représentant les 3 unités ainsi que la rencontre annuelle proposé aux parents.

2. Le soin

La question du soin apporté à l'enfant se décline à travers les différents actes de la vie quotidienne et institutionnelle.

Le prendre soin est un axe fondamental qui régit la prise en charge des enfants à la Maison d'Enfants Saint Vincent de Paul. Chaque acteur s'efforce de créer pour l'enfant un environnement porteur, favorisant son développement psychique et physiologique ; ceci afin de lui offrir des conditions d'épanouissement au plus près de ses besoins.

Les enfants accueillis ont, le plus souvent, souffert dans leur petite enfance de carences dans la relation à leurs parents. Les trois actes nécessaires au concept de la "*mère suffisamment bonne*" (*holding, handling et object presenting*) défini par Winnicott ont été altérés et ont généré chez ces enfants un sentiment de détresse et d'insécurité important.

Être contenu dans l'appareil psychique de l'autre c'est thérapeutique. C'est pourquoi chaque enfant est pensé individuellement, porté psychiquement par les adultes qui l'entourent.

Cette considération bienveillante s'inscrit dans le réel à travers les différentes démarches et accompagnements qu'effectue le personnel au quotidien.

Ainsi, tout au long du séjour de l'enfant, une prise en charge médicale adaptée est garantie à l'enfant. Celle-ci se conduit en étroite collaboration avec les services de l'unité médicale et psychologique du conseil général. Ce partenariat permet d'assurer une continuité de suivi médical cohérente avec l'histoire du parcours de l'enfant.

A l'admission et au début de chaque année scolaire, une visite médicale a lieu avec le médecin traitant de la Maison d'Enfants. Celle-ci permet d'établir un bilan médical et paramédical complet et d'orienter l'accompagnement médical quotidiennement. Un contrôle dentaire est effectué tous les 6 mois ainsi qu'un contrôle ophtalmologique, le suivi des vaccinations est assuré et toute autre prise en charge est réfléchi et proposée dans l'intérêt de l'enfant.

L'éducateur référent de l'enfant est le garant du suivi de celui-ci. Il rencontre régulièrement les différents professionnels et favorise le lien entre eux. Les maîtresses de maison accompagnent l'enfant aux divers rendez-vous.

Il est nécessaire de personnaliser l'accompagnement en fonction des compétences parentales, et ne pas se substituer aux parents s'ils peuvent faire les choses par eux-mêmes : rdv médicaux ... Nous recherchons, autant que possible à assurer la continuité des suivis antérieurs à l'arrivée au foyer. Nous y sommes particulièrement attentifs dans le cas des soins spécialisés conduits dans la durée et pour lesquels les rendez-vous sont très étalés.

Les professionnels ont une bonne connaissance du réseau de soins disponible et répondant à la diversité des besoins. L'avantage du centre-ville permet de rayonner et d'isoler les parcours de soins.

Une priorité est donnée à l'hôpital pour la qualité des soins pédiatriques qui y sont prodigués et l'équipe pluridisciplinaire proposée.

On note une longue attente en CMP pour lancer le protocole de soin ; par contre en clinique seront privilégiés les soins spécialisés car l'obtention des rendez-vous est plus rapide et le choix des spécialités important.

3. L'éducation alimentaire et diététique

L'alimentation est un axe important du travail éducatif. Elle s'inscrit dans une démarche d'éducation alimentaire associant toute la communauté éducative. La prestation fournie se veut familiale et diététique. Tous les plats sont confectionnés sur site avec des produits frais. Le recours au plat préparés ou surgelés est exceptionnel. Un lien étroit est constitué

avec le service diététique du conseil général en vue d'accompagner les professionnels à cette démarche.

Occasionnellement les enfants sont associés à la confection des repas.

4. La scolarité

Objectifs :

- Favoriser l'intégration des enfants dans divers milieux scolaires adaptés.
- Permettre une démarche d'apprentissage adaptée aux besoins et aux âges des enfants.
- Réconcilier l'enfant avec le monde scolaire, la matière scolaire.
- Favoriser une pédagogie positive en valorisant les bonnes actions plutôt que de pointer les comportements négatifs.

Les enfants accueillis sont généralement scolarisés dans les écoles maternelles ou primaires du quartier. Nous sommes attentifs à les inscrire dans différentes écoles afin qu'ils ne soient pas regroupés et stigmatisés comme « enfants de foyer ». Les parents peuvent choisir une scolarité publique ou privée pour leur enfant. Les collégiens sont inscrits dans un établissement des environs ou restent dans leur établissement d'origine si celui-ci n'est pas trop éloigné. Quand cela s'avère nécessaire, des scolarités adaptées sont aménagées (CLIS, SEGPA, ITEP, IME, ULISS...).

L'éducateur référent accompagne l'enfant dans sa scolarité. Il rencontre au moins une fois par trimestre l'instituteur ou le professeur principal. Il fait le lien entre l'école et les intervenants extérieurs (orthophoniste...). Il participe aux réunions concernant l'enfant (Équipes éducatives, commissions diverses...).

Selon les besoins de l'enfant, les éducateurs peuvent être amenés à travailler, avec l'enfant et l'école une orientation plus adaptée. Tout cela se fait, autant que possible, en étroite collaboration avec les parents et le référent ASE.

Les éducateurs présents au quotidien aident l'enfant à faire ses devoirs. Certains enfants bénéficient d'un soutien scolaire à l'extérieur (dans leur établissement scolaire ou par le biais de certaines associations) ou au sein de la maison avec l'intervention de l'association « éveil initiative » de l'école centrale de Nantes, qui propose un accompagnement pour l'aide aux devoirs ainsi que pour des activités ludiques.

Les établissements scolaires ou spécialisés sont bien repérés par les éducateurs dans l'environnement proche. Une certaine habitude de travail s'est installée avec les partenaires professionnels dans la prise de rendez-vous, le relais des informations, la participation aux équipes éducatives...L'équipe de direction propose aussi de rencontrer les équipes éducatives des établissements scolaires pour présenter le fonctionnement du foyer et ainsi faciliter l'articulation entre structures;

5. Les loisirs et la fête

Loisirs et activités

Nous encourageons l'accès aux loisirs pour tous en proposant aux jeunes des activités adaptées à leurs envies afin qu'ils puissent vivre leur passion en pratiquant un sport (judo, gymnastique, football, basket, poney...) ou une activité artistique (théâtre, arts du cirque, arts plastiques...).

Ces activités sont un support éducatif visant à favoriser l'épanouissement de l'enfant, permettre sa socialisation et l'accès à l'autonomie.

Nous organisons également des sorties axées sur la détente et les loisirs lors des week-ends et vacances scolaires (parc d'attractions et de loisirs, piscine, patinoire, cinéma, musée, concert, fête locale...événements rythmant la vie quotidienne)

La maison d'enfants située au cœur de la ville regorge de richesses culturelles que les équipes de professionnels savent utiliser: parcs, piscines, cinémas, skate parc, festivals...

A chaque rentrée, les enfants sont conduits à réfléchir sur leur souhait d'activité à l'année : danse, théâtre, judo, boxe, football, sculpture, gymnastique. Dans une démarche plus individuelle, le jeune peut s'exprimer et s'ouvrir sur un autre groupe, il apprend à s'inscrire dans la durée, de nouvelles amitiés peuvent naître... Pour certains, le défi s'installe lors des compétitions sportives ou les tournois. Pour d'autres, c'est la consécration dans le rôle principal d'un spectacle, une pièce...les enfants apprécient être vus autrement.

Beaucoup d'école organisent des chorales : le chant est un moyen facile et enjoué pour se mettre en scène, respecter des consignes, le tempo, obtenir une prestation globale de bon niveau... les autres enfants aiment aller au spectacle....

Fêtes et spectacles

La vie en collectivité est synonyme de fêtes institutionnelles qui réunissent les jeunes et le personnel de la Maison d'enfants, le but étant de faciliter l'intégration de l'enfant dans le dynamisme de la vie de l'Établissement et constituer un repère de son cadre de vie. Au-delà du besoin de marquer des temps forts dans l'institution, cette activité de fête amène les enfants à la créativité, à se dépasser, à valoriser leur potentiel dans différents domaines comme le chant, la danse, le théâtre; la technique. Une grande part d'autogestion permet un équilibre et une équité dans ce processus de valorisation de chacun et de répartition des rôles. C'est déjà l'école de la vie, du vivre en société qui fait sens sur ces temps de partage collectif.

Ces moments offrent aussi la possibilité d'envisager les jeunes autrement que par le seul prisme du soin, des difficultés dans les apprentissages, des raisons du placement...ce sont des moments « à part ».

Ces temps festifs sont aussi des moments forts de convivialité :

- spectacle de Noël.
- goûter de rentrée et de fin d'année scolaire.
- anniversaire d'un enfant.
- fête de départ (lorsqu'un enfant quitte l'Établissement).

C'est la possibilité d'inviter un camarade de classe ou d'être invité à un anniversaire....

Par ailleurs, les enfants sont invités dans de vraies salles de théâtre nantaises pour suivre des spectacles humoristiques. Dans la continuité des spectacles réalisés à l'intérieur, les jeunes participent à la vie de la cité : le travail de citoyenneté et d'ouverture au monde peut démarrer. Les enfants du foyer ont la possibilité d'inviter un ami à ces spectacles, les rencontres avec ces familles atténuent l'image que l'on peut se faire « du placement ». Une certaine normalité s'installe.

Les éducateurs sont de fait au courant des manifestations culturelles ou sportives par les médias et restent en veille pour trouver des activités. Mais ils peuvent être confrontés à des choix d'ordre pécuniaire, d'organisation et de nombre d'enfants; de plus, les temps libres des enfants sont percutés par les rendez-vous famille ou les soins hors temps scolaire.

L'accessibilité facilitée, la déserte rapide par transports en commun, la proximité des espaces verts et des salles de spectacle ou de loisirs, l'offre généreuse en spectacles sont autant d'atouts pour l'épanouissement des jeunes du foyer.

6. Les vacances

Les enfants du foyer partent environ 5 semaines par an sur des séjours de « transfert » dans des gîtes encadrés par leurs éducateurs. Le choix de leur offrir des espaces de villégiature permettant des activités extérieures répond à leur besoin de développement psychomoteur dans un environnement naturel. Trois lieux touristiques ont été sélectionnés: Chéméré, Clisson et Assérac. Une quinzaine d'enfants sont accueillis sur ces lieux collectifs à taille humaine. Les trois unités du foyer se fondent en un seul groupe qui peut être redécoupé selon les âges pour les activités. Des activités adaptées sont organisées et des temps de farniente sont suggérés afin qu'ils se reposent durant ces temps de vacances. Il est aussi utile d'apprendre à l'enfant à s'ennuyer, en évitant la suractivité...

En plus de ces transferts durant les vacances scolaires, de nombreux enfants bénéficient de séjours en gîte ou colonie.

les colos

Chaque année, nous inscrivons des enfants dans divers organismes : nous privilégions les

centres de vacances de la région PDL, nous inaugurons les formules « découvertes, première colo », nous réfléchissons à l'adéquation des activités aux souhaits des enfants... Les stages : l'été reste une bonne période pour découvrir ou perfectionner une activité, natation, équitation, football...

Les gîtes

Nous avons un réseau d'une quinzaine de gîtes, essentiellement situés en Vendée, une certaine fidélité s'installe et des liens d'attachement se créent entre les accueillants et les enfants : nous sommes vigilants à ce qu'une continuité dans le travail éducatif entre l'éducateur et le responsable du gîte perdure.

Durant ces éloignements, nous maintenons un contact régulier avec eux par des courriers ou appels téléphoniques dans le but de préserver et nourrir le lien affectif existant.

Les vacances à domicile

A chaque vacance suivant le contexte familial, le cadre judiciaire, les possibilités des proches (parents, oncles et tantes, grand parents...), les enfants peuvent être accueillis au domicile familial. L'établissement ouvert 365 jours par an peut apporter un soutien en cas de besoin ou de difficultés rencontrées.

Les vacances au foyer

En dehors des temps de séjour/transfert, les enfants profitent des vacances en restant au foyer : ils peuvent ainsi se reposer, aller se promener en ville ; quand la journée n'est pas marquée par des visites familles ou rendez-vous médicaux, les éducateurs planifient des sorties avec pique-nique, des sorties piscines, des visites d'exposition, des concerts...

Des projets par unités

Des projets peuvent être ponctuellement proposés en partenariat avec des associations nantaises sur des thèmes précis.

En fin d'année, une « sortie » est programmée dans un zoo ou un parc d'attraction, ou en forêt pour marquer le départ en vacances. Fédérateurs, les unités essaient de rassembler tous les enfants et les professionnels qui interviennent.

Les week-ends

Le nombre réduit d'enfant rend l'ambiance plus apaisée et facilite l'organisation de sorties, ou de préparation de repas un peu exceptionnel : aller sur le marché, acheter des poissons, aller pendre le pain, acheter le journal...c'est l'occasion aussi d'inviter un copain

d'un autre groupe pour la sortie ou un repas.

Le soir, c'est une soirée DVD que les enfants peuvent sélectionner...ou une soirée détente bien être ou conte...

Les familles de parrainage

La maison est en lien régulier avec l'association Parrains par mille. Cette association a pour but de mettre en lien une famille volontaire pour accueillir un enfant sur les week-ends et quelques jours sur les vacances.

A la différence des gîtes, la famille s'engage à accueillir uniquement un enfant sur le mode du bénévolat et de l'intégrer dans son fonctionnement familial.

C. La place des familles

La protection et l'éducation des enfants qui nous sont confiés sont au cœur de nos missions. Prendre en compte les parents, titulaires de l'autorité parentale, est indissociable de l'accompagnement de l'enfant.

Cette prise en compte intervient dans un contexte d'évolution du droit et des dispositifs de prise en charge, en référence à la loi du 2 janvier 2002 rénovant le secteur social et médico-social, à la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale et à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfant.⁷

Le travail avec les parents est essentiel dans le respect de la sécurité de l'enfant. L'établissement s'efforce d'instaurer une collaboration étroite avec les parents lorsque cela est possible, avec pour objectif de développer leurs compétences éducatives existantes ou d'en favoriser l'émergence. De plus, les équipes éducatives tentent de maintenir ou de restaurer le lien réel et /ou symbolique entre l'enfant et sa famille.

Le premier contact entre les professionnels et les parents a lieu pendant la phase préparatoire à l'admission de l'enfant. Les parents sont invités, avec leur enfant, à visiter la maison et à participer à un premier entretien en présence du référent ASE, du référent de l'enfant et du chef de service éducatif ou du directeur de la maison d'enfants. Cet entretien a pour objet aussi de connaître l'environnement et les ressources entourant l'enfant (grands parents, oncle, tante, personne de confiance, etc.). A cette occasion, une brève présentation de la maison d'enfants leur est faite, un livret d'accueil leur est remis et nous répondons aux questions qu'ils peuvent se poser. Les parents sont amenés à parler de leur enfant : son quotidien, sa santé, ses habitudes, ses goûts, ses loisirs...Il peut être évoqué les raisons du placement afin que l'enfant puisse faire la différence entre le motif qui a conduit le magistrat au placement et l'institution qui va l'accueillir...

Dans la mesure du possible, les parents accompagnent l'enfant le jour de l'admission. Le

⁷ Voir en annexe « liste des personnes qualifiées »

document individuel de prise en charge (DIPEC) est rempli avec eux. Afin de faciliter le suivi médical de leur enfant, ils sont invités à nous confier son carnet de santé.

Dans les trois mois qui suivent l'arrivée de l'enfant, après une période d'observation, l'équipe éducative élabore un projet éducatif individuel (PEI) qui sera présenté aux parents afin qu'ils aient connaissance du travail effectué auprès de leur enfant. Ce projet n'est pas figé, il évolue en même temps que l'enfant et sa famille et fait l'objet d'une réécriture annuelle avec à nouveau une présentation aux parents.

Tout au long du séjour de l'enfant, des contacts réguliers ont lieu entre l'équipe éducative et les parents. Soit sous la forme de contacts téléphoniques pour régler des situations urgentes sans gravité ou pour les informer d'événements concernant leur enfant (maladie, scolarité, loisirs...) ; soit sous la forme d'entretiens informels lors des départs ou retours de week-ends/vacances ou d'entretiens formels réalisés le plus souvent en présence du référent ASE, du référent maison d'enfants et du/des parents.

Ces entretiens ont lieu environ une fois par trimestre à notre demande, cependant si les parents le souhaitent ils peuvent également nous solliciter pour organiser un entretien. Ces entretiens permettent dans un premier temps de créer un lien avec les parents, de poser les bases d'une collaboration de chacun, au service de l'enfant. Ils permettent de faire le point de la situation, d'évoquer le quotidien de l'enfant en faisant apparaître ses difficultés mais aussi en valorisant les évolutions positives constatées par l'équipe éducative. Ils permettent aussi de mobiliser ou remobiliser les compétences parentales en ce qui concerne la scolarité, les suivis médicaux et paramédicaux de leur enfant et leur investissement dans le quotidien (demande d'augmentation des week-ends, loisirs...).

D. Travail en réseau et partenariats

Le partenariat se met en œuvre sous la forme d'un contrat, d'une convention, d'un engagement à long terme. Il relève du domaine éducatif (magistrat, service d'aide sociale à l'enfance, école, gîte, centre de loisirs, clubs sportif ou culturel...), thérapeutique (Centre médico psychologique, orthophonie, soins spécialisés, accompagnement à la parentalité ...). Les partenaires contribuent au diagnostic de la situation de l'enfant et s'impliquent dans la mise en œuvre du projet pour l'enfant lors de bilans, suivis, concertations. Le partenariat concourt à nos côtés à la bonne évolution de l'enfant dans son environnement en lui apprenant à préserver ou à doser les liens avec la famille et à se construire en société.

Le travail avec des partenaires extérieurs à la MECS et l'addition des compétences de chacun participent activement à la recherche d'une prise en charge de qualité respectueuse de l'enfant.

En conséquence, l'encadrement et les professionnels de la MECS sont en relation étroite et régulière avec plusieurs partenaires dont certains plus privilégiés comme :

1-Le Magistrat

Discret et à distance du quotidien, il ordonne une « mesure d'assistance éducative » et joue un rôle primordial du début à la fin de la prise en charge. Lors des audiences, bien souvent, il demande un avis motivé et concerté aux éducateurs sur la suite à donner au placement. Nous sommes liés par le « rapport écrit d'évolution » qui dégage des conclusions aidant à sa décision. C'est aussi lui qui tranche dans des situations délicates nécessitant un arbitrage ou une intervention particulière en cours du placement.

2-Le Service d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

C'est notre partenaire privilégié dans la prise en charge quotidienne de l'enfant. Constitué de 7 délégations, elles disposent d'une grande autonomie depuis la déconcentration des services en 2013. Son organisation repose sur un responsable d'unité ASE et un cadre éducatif en charge du projet pour l'enfant avec lequel la chef de service entretient des relations privilégiées. Des travailleurs sociaux référents de l'ASE sont par ailleurs l'interlocuteur des éducateurs de l'établissement dans la mise en œuvre du projet individualisé en lien avec la famille et les attendus des magistrats.

Diverses modalités de travail nourrissent notre collaboration comme les synthèses, les concertations, les échanges d'informations. Ces espaces d'échange et d'élaboration où l'établissement est en situation de contribution, permettent de faire part d'observations, d'émettre des hypothèses et de préparer sur un mode coopératif les décisions quant aux projets d'orientation des enfants.

Viennent ensuite l'école et les institutions (école, collèges et lycées classique ou SEGPA ou ITEP, CLISS, IME). Des contacts, échanges et rencontres existent quotidiennement avec les enseignants des écoles fréquentées par les enfants ainsi que la participation à des équipes éducatives, « suivi de scolarisation », quand elles sont souhaitées. Cela contribue à créer du lien et avoir des compréhensions mutuelles de nos missions.

Enfin, la prise en charge est totale quand nous nous attachons les compétences spécifiques de partenaires exerçant dans le champ du soin ou de la rééducation (CMP, CMPP, SESSAD...) ou des spécialistes libéraux tels que le psychologue ou les thérapeutes familiaux ou encore le soutien à la parentalité (le CAPE).

3-Le Centre Accueil Parents Enfants (CAPE)

Ce service géré par l'association Bethléem permet d'externaliser des rencontres

parents/enfants devant s'effectuer en présence d'un tiers et réclamé par le magistrat.⁸ Un accompagnement des parents, complémentaire à la prise en charge effectuée au sein de l'établissement est ainsi proposé.

La caractéristique commune à tous ces partenaires reste l'engagement de l'intervention, le « contrat », le « rendre compte » et la régularité dans l'action. Des concertations et synthèses sont organisées régulièrement afin d'assurer et coordonner un suivi de l'enfant et permettre d'entreprendre des démarches conjointes.

Le travail en partenariat, permet aux services avec lesquels il se noue, d'appréhender de manière plus juste le mode d'accueil et d'accompagnement que nous proposons dans l'Établissement. Il facilite la fluidité dans la communication, le repérage des spécialistes qui apportent leur diagnostic, la transparence dans les choix de suivi, de soin et d'orientation de l'enfant.

4-Le réseau

Il nous permet de relayer notre action sur d'autres structures telles que le Maison des Adolescents (MDA), les centres d'information et d'orientation (CIO), le Studio 11 /15, l'entraide scolaire à l'extérieure...

Le réseau est plus synonyme d'autonomie et permet aux jeunes de « s'émanciper » d'une action éducative plus directe et d'évoluer dans un environnement de «droit commun.

IV. EVALUATIONS

A. Évaluation interne

Conduite avec le centre régional de l'enfance inadaptée en 2012 (CREAI) elle a fait l'objet de nombreuses recommandations programmées sur un programme de travail priorisant les actions jusqu'en 2015. Un comité de pilotage est en charge de veiller à la réalisation de l'avancement de la démarche dont l'objet est l'amélioration permanente de la qualité du service

A. Évaluation externe

Elle a été réalisée avec les cabinets IDM et MDR⁹ au printemps 2014. Mise en œuvre dans une démarche participative associant salariés et administrateurs.

⁸ Voir « référentiel des Visites en Présence d'un Tiers » DGAS 2013

⁹ WWW.idmconsultants.com mdr.consultant@sfr.fr

ANNEXES

- Convention des droits de l'enfant
- Charte des droits des usagers
- Charte des établissements sociaux
- Livret d'accueil
- Fiche-métier
- Règles de vie
- Radar évaluation
- DIPEC
- Organigramme personnels
- Livret d'accueil
- Fiches de poste
- Règles de vie
- Fiches-action
- Fiche individuelle
-